

## CONSEIL GENERAL ATTALENS

### PROCÈS-VERBAL

SÉANCE DU MARDI 25 MARS 2025

#### ORDRE DU JOUR SELON LA CONVOCATION

##### Ordre du jour

1. Remerciements à Mme Françoise Jolivet
2. Appel
3. Approbation du procès-verbal des 9 et 10 décembre 2024
4. Règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie, de la mobilité respectueuse de l'environnement et de la biodiversité
  - 4.1 Présentation
  - 4.2 Rapport de la commission financière
  - 4.3 Discussion
  - 4.4 Approbation
5. Règlement pour le fonds de la famille
  - 5.1 Présentation
  - 5.2 Rapport de la commission financière
  - 5.3 Discussion
  - 5.4 Approbation
6. Nombre de Conseillers communaux pour la législature 2026-2031
  - 6.1 Présentation et discussion
  - 6.2 Approbation
7. Nombre de Conseillers généraux pour la législature 2026-2031
  - 7.1 Présentation et discussion
  - 7.2 Approbation
8. Communications du Conseil communal
9. Divers

**M. Etienne Wirz**, Président du Conseil général (ci-après CG) salue et souhaite la bienvenue au Vice-Président du CG, aux scrutateurs du bureau, aux CG, au Syndic et Vice-Syndic, aux Conseillers communaux (ci-après CC), à l'administrateur et à la presse.

**M. le Président** informe qu'en raison de l'absence de Mme Jolivet le point 1 est reporté à la prochaine séance du CG le 13.05.25.

Il ajoute que la convocation et ses annexes ont été adressées à chaque membre du CG dans les délais. Aucune remarque n'est faite concernant le mode de convocation.

Il donne lecture de l'ordre du jour. Aucune remarque n'est formulée.

### **1. Remerciements à Mme Françoise Jolivet**

Le point est reporté à la séance du 13.05.25.

### **2. Appel**

**M. le Président** donne la parole à **Roland Besse** qui procède à l'appel.

**Présents** : 27 Conseillers généraux

**Excusés** : Georges Emonet, Steve Monnard, Dick Perroud

Le Conseil communal est au nombre de sept.

Le quorum étant atteint, **M. le Président** informe que le CG peut valablement siéger et prendre des décisions à la majorité des membres présents, soit 14. Il déclare la séance ouverte.

### **3. Approbation du procès-verbal des 9 et 10 décembre 2024**

Le procès-verbal de la séance du CG des 9 et 10 décembre 2024 a été remis aux membres du CG dans les délais légaux.

Le procès-verbal n'appelle aucune remarque. **M. le Président** le soumet à l'approbation du CG.

Au vote à main levée, le procès-verbal est accepté par 26 oui et 1 abstention.

### **4. Règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie, de la mobilité respectueuse de l'environnement et de la biodiversité**

#### **4.1 Présentation**

**M. le Président** passe la parole à **André Blunsch**, en charge du dicastère Développement durable.

Le règlement actuel pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie et une mobilité respectueuse de l'environnement ne correspond plus aux besoins et attentes en la matière.

Le développement du marché de la voiture électrique rend la subvention correspondante caduque. Le soutien à l'utilisation des transports publics et à la biodiversité manque dans la version de 2019.

La commission de l'énergie et du développement durable s'est penchée sur ces aspects.

## Résumé de la proposition

### Art.1 Dispositions générales

Rajout de la préservation de l'environnement et la favorisation de la biodiversité.

### Art.5 Conditions générales pour l'octroi de subventions

Les subventions pour les véhicules électriques se limitent aux vélos ou scooters et au maximum chaque cinq ans.  
Rajout de la participation à l'acquisition d'un abonnement de transports publics et aux mesures de promotion de la biodiversité en milieu bâti.

### Art.7 Versement des subventions

Ajout des modalités pour la biodiversité, transports publics et modification pour vélo et scooter électrique.

### Art.9 Financement

Nouvelle formulation avec référence au Règlement de finances.

Sur la base de ces éléments, le CC propose au CG d'adopter la révision du règlement pour la promotion des énergies renouvelables, l'utilisation rationnelle de l'énergie, de la mobilité respectueuse de l'environnement et de la biodiversité.

#### 4.2 Rapport de la commission financière

**M. le Président** passe la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la Commission financière (ci-après ComFin). Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

#### 4.3 Discussion

**M. le Président** ouvre la discussion.

**Adrienne Monnard** informe que le portefeuille du Service des forêts et de la nature (SFN) indique que cela peut se faire en milieu bâti. Elle demande ce que signifie en milieu bâti.

**André Blunsch**i répond que c'est partout où cela a été construit.

**Adrienne Monnard** demande si cela concerne aussi les zones agricoles.

**André Blunsch**i répond par l'affirmative pour autant que cela ne concerne pas des subventions données à un agriculteur. Le principe qui va être appliqué par la commune est que toute personne qui veut toucher des subventions pour la biodiversité va faire une demande au canton. Si celle-ci est acceptée, la contribution communale sera aussi validée.

**Adrienne Monnard** ajoute que dans le portefeuille, il est aussi expliqué qu'il faut suivre des conditions comme l'entretien naturel et des délais contractuels. Elle demande comment cela va être géré.

**André Blunsch**i répond que c'est le SFN qui va s'en charger.

**Adrienne Monnard** relève que dans le portefeuille, le plan de végétalisation ou de biodiversité de la commune est souvent évoqué. Qu'en est-il ? Comment le citoyen peut le trouver ?

**André Blunsch**i répond que la commune n'en a pas.

**Etienne Wirz** demande si le CC juge opportun de le mettre à disposition et de le présenter lors d'une prochaine séance.

**Laurent Menoud** répond que le CC doit étudier la question. Il s'agit de trouver l'équilibre entre l'argent à dépenser et les bénéfices que la commune peut en tirer. Dans le cadre du PAL, le CC a considéré les zones vertes, les parties arborées, les haies.

**Eliot Savoy** ajoute que dans le RCU il y a la liste des essences interdites à la plantation.

**Adrienne Monnard** relève que dans le RCU sur internet, la partie qui mentionne les plantes interdites est biffée. Elle demande ce que cela signifie.

**Laurent Menoud** propose de se renseigner auprès du service technique pour les questions pointues.

**Eliot Savoy** peut confirmer à **Adrienne Monnard** que les citoyens ne pourront pas planter des plantes invasives ou exotiques. Le SFN tient la liste des plantes invasives à jour. Il n'accordera pas de subvention s'il est prévu de planter des essences invasives ou exotiques.

**Maude Landry** remercie le CC pour ce règlement qui est un bon début pour la promotion des énergies renouvelables, leur utilisation rationnelle, la mobilité ainsi que la biodiversité. Elle a une remarque concernant la mobilité, en particulier sur la participation de la commune à l'acquisition d'un abonnement pour les transports publics. Elle encourage le CC à élargir la réflexion afin de soutenir sur un plus long terme l'utilisation des transports publics, en proposant une subvention qui pourrait se renouveler, ainsi que pour des personnes qui utilisent déjà des abonnements chaque année. Certaines communes versent par exemple des subventions aux apprentis et aux étudiants pour des abonnements généraux ou des abonnements de parcours. Elle encourage le CC à avoir une vision à plus long terme de la promotion d'une mobilité respectueuse de l'environnement, ceci dans la mesure des possibilités financières de la commune.

**André Blunsch**i prend note de la remarque.

**Reiner Sutter** demande pourquoi l'achat de voitures électriques n'est plus subventionné.

**André Blunsch**i répond qu'il y a deux raisons principales. Premièrement le budget dévolu aux subventions est épuisé chaque année facilement. Deuxièmement les voitures électriques sont quasiment devenues un standard. Il n'y avait plus de nécessité à accorder des subventions pour inciter les citoyens à passer à la voiture électrique.

**M. le Président** clôt la discussion.

#### 4.4 Approbation

Au vote à main levée, le règlement est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.

### 5. Règlement pour le fonds de la famille

#### 5.1 Présentation et discussion

**M. le Président** passe la parole à **Laurent Menoud**, en charge du dicastère Administration/Finances/Relations publiques.

Mme Sapin avait posé un contexte pour l'utilisation du fonds. Les critères ont été repris tels quels dans le règlement:

- Aide ponctuelle et directe à des familles
- Domiciliées dans la commune
- Ayant un ou des enfants mineurs
- Connaissant des difficultés momentanées
- Voulant éviter le recours au service social et la spirale des aides répétitives.

Mme Sapin avait évoqué le fait que le fonds doit être utilisé. Une analyse a été effectuée pour déterminer quelles personnes pourraient être aidées. Des renseignements ont été pris auprès de Caritas, l'entraide familiale, des Cartons du cœur pour comprendre la précarité dans laquelle certains citoyens peuvent se trouver. Le montant de l'aide a été estimé entre CHF 25'000.- et CHF 40'000.-/an.

Mme Sapin avait aussi mentionné dans son testament que l'argent doit en partie être affecté aux services d'accueil de la petite enfance. Le CC a décidé de ne pas baisser les tarifs durablement, mais plutôt d'apporter des aides ponctuelles en cas de projets permettant l'amélioration de certaines conditions. Le fonds ne doit pas se substituer au rôle que la Commune doit elle-même assurer dans le bon fonctionnement d'une crèche.

Il présente ensuite le règlement.

#### *Art. 2 Composition du fonds*

Le capital se décompose en argent liquide et en biens immobiliers (parcelle et maison) estimés à la valeur du marché.

#### *Art. 4 Gestion du fonds*

Le fonds est géré par la commune, plus particulièrement le CC, en raison des données sensibles traitées dans ces dossiers. Il y aura certainement une délégation de la gestion des dossiers à la commission administrative.

Isabelle Santana-Adjamah demande ce qui va être fait de la propriété.

Laurent Menoud répond que l'argent liquide servira pour les demandes 2025 et 2026. La propriété fait l'objet d'une étude de faisabilité par un architecte afin de définir quelles seraient les possibilités de la valoriser. Le CC se déterminera suite à cette étude.

Isabelle Santana-Adjamah demande si la valorisation de la propriété se fera toujours dans le respect des buts de départs et du soutien à la petite enfance.

Laurent Menoud répond que plusieurs options sont en réflexion. Il est possible d'avoir pour objectif le rendement, qui servirait à alimenter le fonds lui-même ou penser aux familles dans le cadre de l'exploitation de la parcelle.

Vanessa Lopez demande si le CC a pensé à proposer des logements d'urgence dans la maison.

Laurent Menoud répond que cela fait partie des réflexions.

Guillaume Savoy remercie d'avoir clarifié l'art. 1 point b. Il trouve nécessaire d'utiliser cet argent pour des actions ponctuelles plutôt que d'arroser le service de la petite enfance pour couvrir les frais ou boucler le budget.

Laurent Menoud confirme que cette réflexion découle du fait que les infrastructures de petite enfance (Accueil extrascolaire, accueil familial de jour, crèche) doivent avoir un budget équilibré avec un prix coûtant assumé par les parents et les communes.

Laurent Menoud poursuit la présentation du règlement.

#### *Art. 8 Attribution*

Le délai de réponse mentionné est de 3 mois. En fonction de l'urgence de la demande, une réponse pourra être apportée beaucoup plus rapidement, dans un délai d'une à deux semaines.

Isabelle Santana-Adjamah demande comment l'information va être communiquée aux habitants.

Laurent Menoud répond qu'elle va être transmise aux partenaires déjà mentionnés en lien avec les personnes qui pourraient être bénéficiaires : Caritas, l'entraide familiale, les Cartons du cœur, les services sociaux, la direction des écoles, le RSSV... iVeveyse et le site internet pourront également être utilisés pour informer la population.

## 5.2 Rapport de la commission financière

**M. le Président** passe la parole à **Bertrand Savoy**, Président de la ComFin. Celui-ci informe que la ComFin donne un préavis favorable.

## 5.3 Discussion

Il n'y a pas d'autres questions.

## 5.4 Approbation

**Au vote à main levée, le règlement est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.**

**Vanessa Lopez** demande si des remerciements officiels ont été faits ou seront faits en mémoire de Mme Sapin.

**Laurent Menoud** répond que dès le moment que le fonds permet de soutenir un projet spécifique, il pourra être fait hommage à la mémoire de Mme Sapin, par exemple en apposant une plaque. Une messe fondée a également été instaurée.

## 6. Nombre de Conseillers communaux pour la législature 2026-2031

### 6.1 Présentation et discussion

**M. le Président** passe la parole à **Laurent Menoud**.

**Laurent Menoud** rappelle quelques points essentiels. Selon la loi sur les communes, vu que la commune a plus de mille deux cents habitants, le CC pourrait se composer de neuf membres. D'expérience, à sept, le CC fonctionne bien. En 2020, le CC avait présenté une réflexion sur le nombre de conseillers et avait déjà proposé la continuité à sept. Le poste de CC représente un taux d'activité de 20% en moyenne avec des pics à 30%. Ce nombre de sept permet un bon équilibre entre vie professionnelle et vie familiale.

### 6.2 Approbation

**Au vote à main levée, le maintien du nombre de Conseillers communaux à 7 est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.**

## 7. Nombre de Conseillers généraux pour la législature 2026-2031

### 7.1 Présentation et discussion

**M. le Président** prend la parole au nom du bureau du CG. A la dernière séance de bureau, il avait été convenu que les différents groupes discutent du nombre de CG. Il informe l'assemblée que tous les groupes sont unanimes pour maintenir le nombre de CG à trente. Les principaux arguments sont que le CG fonctionne bien à trente. Si le CG décidait de passer à cinquante membres, il serait peu aisé de trouver vingt membres supplémentaires.

Il n'y a pas de questions.

### 7.2 Approbation

**Au vote à main levée, le maintien du nombre de Conseillers généraux à 30 est approuvé à l'unanimité des 27 membres présents.**

## 8. Communications du Conseil communal

### 8.1 Plan d'aménagement local (PAL)

**M. le Président** donne la parole à **Cédric Perroud**, en charge du dicastère de l'Urbanisme.

Le PAL a été présenté lors d'une séance d'information le 30 janvier en présence d'une centaine de personnes. La révision générale du PAL a été mise à l'enquête le 7 février 2025. Le délai a donc pris fin. Les oppositions sont en cours de traitement et les séances de conciliation agendées. La validation par le Canton est attendue pour les prochains mois.

### 8.2 Décharge d'En Craux

**M. le Président** donne la parole à **André Blunsch**.

Lors du Conseil général du 21 mai 2024, Roland Besse a proposé d'être informé par les services compétents lors d'un prochain CG après la publication des analyses qui seront transmises à la presse.

Dans son édition du 7 mars 2025, Le Messenger a communiqué que : « ...Les études se poursuivent afin de définir la méthode la plus adaptée de réduction des émissions de ce gaz. Les résultats des analyses de terrain ont été examinés et une synthèse est en cours de finalisation. Elle fera l'objet d'une information le moment venu. Les coûts des mesures seront déterminés à la suite de cette prochaine étape, indique le SEN ». Sur la base de ces éléments, le CC est assuré que ce dossier est suivi par les instances concernées. Il informe renoncer à considérer ce dossier et suivre cette affaire qui n'est pas de sa compétence.

**Roland Besse** estime que cette décharge pose deux problèmes. Le premier est le méthane qui s'échappe de la décharge. Le 2<sup>ème</sup> est le jus qui s'échappe de la décharge. Le SEN ne peut certifier que les eaux qui s'infiltrent dans la décharge ne finissent pas dans la Veveyse. En principe, les liquides devraient être collectés dans les eaux usées de la commune de Châtel-St-Denis qui descendent ensuite vers Vevey. Il aurait aimé un complément avec des considérations plus précises concernant les résultats de ces analyses.

Il trouve que le CC va un peu trop vite en répondant que ce n'est pas de sa compétence. Certes ces déchets sont sur le territoire de Châtel-St-Denis, mais viennent en partie d'Attalens. Il pense que le canton va certainement se retourner contre les communes qui ont déposé leurs déchets dans cette décharge. Lorsque les analyses seront bouclées, il aimerait que le canton vienne les présenter.

**André Blunsch** répond que le dossier est dans les mains du canton. Lorsque les informations seront disponibles, elles seront certainement publiées.

### 8.3 iVeveyse

**M. le Président** donne la parole à **Laurent Menoud**.

Celui-ci incite le CG à télécharger l'application iVeveyse. C'est un outil important pour la communication institutionnelle, autant pour les communes que pour la Préfecture et les associations de district. Ce canal complète l'information sur le site internet. Une charte de communication a été élaborée : toutes les informations ne seront pas publiées via iVeveyse.

**Julien Echenard** demande si le nombre d'utilisateurs est connu, plus particulièrement ceux d'Attalens.

**Serge Praz** répond que la seule information disponible est le nombre de téléchargements. Il y a 1-2 semaines, il y avait environ un millier de téléchargements. A comparer avec d'autres districts, le nombre de téléchargements est bon. Les avantages de cet outil sont qu'il est simple d'utilisation et anonyme, car il n'y a pas besoin de créer de compte. L'inconvénient est que cela ne permet pas d'identifier qui s'abonne aux informations relatives à Attalens et s'il s'agit de personnes d'Attalens.

**Julien Echenard** pense que peu de gens savent que l'application existe. Il demande s'il y a un plan de communication prévu pour informer de son existence.

**Laurent Menoud** répond qu'il y a un plan de communication en vigueur. Un communiqué de presse a été relayé dans la presse. Lors de la manifestation *Au cœur de la Veveyse* à la Préfecture, il y avait des supports de communication sur iVeveyse. L'information a été communiquée dans l'Attalens Info et ce soir au CG. L'information sera communiquée aux nouveaux citoyens.

**Julien Echenard** suggère de faire de la publicité au centre du village.

**Laurent Menoud** propose de mettre des affiches au centre du village le 11 avril à l'occasion du prochain marché de la place jaune.

**Julien Echenard** suggère d'installer une grande banderole au centre du village pendant quelque temps.

**Laurent Menoud** en prend note.

**Benoît Moulin** demande quelles informations seront communiquées et à qui s'adresser pour qu'une information soit relayée.

**Serge Praz** explique qu'iVeveyse est un moyen de communication supplémentaire. C'est le prolongement du site internet. La nature des communications ne va pas changer. Une charte d'utilisation au niveau du district est en cours de finalisation. Chaque commune définit les manifestations dont elle fait la promotion : à Attalens, il s'agit des manifestations organisées par la commune ou en lien direct avec des activités communales. Les autres événements sont repris dans le calendrier des manifestations, qui sera valorisé à intervalle régulier dans iVeveyse.

**Benoît Moulin** en conclut qu'une communication sera faite sur la journée de l'énergie qui aura lieu le 14 juin 2025.

**Serge Praz** répond par l'affirmative.

**M. le Président** remercie le CC de l'ensemble des informations communiquées.

## **9. Divers**

**M. le Président** ouvre la discussion.

### **9.1 Biodiversité**

**Maude Landry** revient sur une question qu'elle avait posée lors de la séance du CG du 3.10.2023. Elle avait demandé au CC un état des lieux des priorités et un agenda en lien avec les propositions faites dans les rapports *Promotion de la biodiversité à Attalens*, datant de 2019, ainsi que *Edilité et espaces verts – Concept d'entretien et organisation*, datant de 2023. A ce jour, elle n'a pas encore eu réponse à sa question.

**Pierre-Alain Perroud** répond pour ce qui est de la gestion des espaces verts par l'édilité. Fabien Bezzola, responsable des espaces verts, a établi et mis en application un rapport sur la gestion des espaces verts communaux. Concernant la biodiversité, la gestion des parcelles communales suit les recommandations du rapport *Promotion de la biodiversité à Attalens* établi par Mme Lapierre.

**Maude Landry** aimerait savoir concrètement s'il y a un agenda et si des choses ont été mises en place depuis 2019.

**Pierre-Alain Perroud** relève que la commune suit les mesures préconisées dans le rapport de Fabien Bezzola qui date de 2023.

**Maude Landry** aimerait savoir ce qui est précisément mis en place sur la commune. Le CC avait dit qu'il reviendrait sur cette question.

**Pierre-Alain Perroud** veillera à présenter au CG le rapport ainsi que les mises en application par l'édilité.

**Laurent Menoud** ajoute que les actions menées peuvent être mentionnées dans le rapport annuel.

**Serge Praz** tient à jour la liste des questions posées au CG. Il y a certainement eu une incompréhension, car il considérait ce point comme réglé, les rapports évoqués ayant été transmis par courriel suite à la question de Maude Landry lors de la séance du CG du 3.10.2023. Il demande à Maude Landry de clarifier en aparté sa demande afin de pouvoir régler ce point.

### 9.2 Bus 491 TPF – Ligne de Châtel-St-Denis à Palézieux

Depuis le changement d'horaire des transports publics en décembre 2024, la nouvelle ligne de bus 491 des TPF va de Châtel-St-Denis à Palézieux.

**Bertrand Savoy** aimerait savoir si la ligne pourrait desservir Tatroz et comment mettre en œuvre cette possibilité.

**Serge Praz** explique que la ligne a été mise en place pour se substituer aux trains. Le service de la mobilité (SMo), en lien avec l'office fédéral des transports, a décidé de mettre cette ligne en place suite à la détérioration des correspondances avec le décalage des trains. La possibilité que la ligne passe par Tatroz a été évoquée. Le SMO estime que la ligne doit suivre le tracé du train.

Comment faire pour que cela puisse malgré tout se réaliser ? Si la commune le souhaite, elle peut formuler une demande à l'attention du SMO via la commission transports de l'ACV, en sachant que si le tracé du bus pouvait être modifié, il y aurait aussi des équipements à réaliser pour que cela devienne effectif. Il se charge volontiers de transmettre la demande à l'ACV pour savoir ce qu'il est possible de faire.

**Bertrand Savoy** y serait favorable, car il estime que cela ne changerait certainement rien en termes de coût et de temps de parcours. Il n'y aurait pas besoin d'équipements coûteux pour installer un arrêt.

**Serge Praz** entend les remarques. Il rappelle qu'en parallèle, avec le projet Agglorivelac, il y aurait une autre option de desservir Tatroz avec un mix entre les transports scolaires et tout public. Tactiquement il s'agit de voir si l'un est compatible avec l'autre.

### 9.3 Arrêt de bus de Montessinge

**Sophie Deillon** demande où en est l'arrêt de bus de Montessinge, sachant qu'il y a maintenant des gabarits.

**André Blunsch**i informe que le canton ne sait pas combien de temps va encore prendre le traitement des oppositions.

**Sophie Deillon** demande si les nouvelles constructions pourraient amener de nouvelles oppositions.

**André Blunsch**i répond par la négative.

**Laurent Menoud** répond que la finalité du projet n'est pas remise en cause, même si cela prend du temps. Le service technique suit le dossier.

**Pierre-Alain Perroud** complète en expliquant que pour la parcelle avec des gabarits, l'emprise a déjà été intégrée dans le cadre du projet de construction. L'opposition encore en traitement n'est pas liée à ce projet.

#### 9.4 Sortie du CG le vendredi 16 mai 2025

**M. le Président** informe que la **prochaine sortie du CG** débutera le 16 mai 2025 à 13h00 et sera axée sur le thème de la durabilité. Il invite le CG, le CC, la secrétaire du CG, l'administrateur, le caissier et le responsable technique à y prendre part. Le programme est le suivant :

- Visite du site de production d'hydrogène vert et du barrage hydroélectrique à Schiffenen
- Dégustation du cru du domaine de l'Hôpital à Môtier connu pour la qualité de son vin issu d'une production respectueuse de l'environnement (Demeter)
- Repas au restaurant Schiff à Morat.

Le programme détaillé sera transmis d'ici la fin de la semaine. Le lieu de rendez-vous se situe au Parking de la Condémine avec un départ en bus.

**M. le Président** communique ensuite les dates de quelques manifestations.

- le 4.04.25 : l'assemblée générale de la SDA
- le 11.04.25 : le marché de la place jaune

Il invite le Vice-Président du CG, les scrutateurs du bureau, les CG, le Syndic, le Vice-Syndic, les CC à prendre le verre de l'amitié ainsi qu'une petite agape à l'Auberge de l'Ange.

**M. le Président** clôt la séance plénière à 20h38.

CONSEIL GENERAL D'ATTALENS



Etienne Wirz

Président



Anne Charrière

Secrétaire